

PRÉSENTATION DE LA FORMATION



ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL (ASS)

Certification professionnelle conduisant au Diplôme d'Etat d'assistant de service social
Niveau 6

Certificateurs : Ministère chargé de la solidarité, Ministère de l'enseignement supérieur et de la
recherche

Date d'enregistrement de la fiche RNCP 37675 le 12.06.23 / échéance au 31.08.26

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37675/>



Octobre 2025

L'Offre de formation correspond à la date de mise à jour indiquée

Contexte et organisation de la formation

L'assistant de service social (ASS) accompagne des personnes, des familles et des groupes pour leur permettre de surmonter leurs difficultés et de s'insérer dans la société. Son action, menée auprès d'enfants, d'adolescents, d'adultes ou de personnes âgées, prend diverses formes :

- ✓ Accompagner et soutenir les personnes aux prises avec des situations de changement ou de difficultés sociales ;
- ✓ Informer et favoriser l'accès aux droits aux prestations sociales, aux soins médicaux, au logement ;
- ✓ Orienter en fonction des demandes ;
- ✓ Participer au développement social des quartiers ou de collectivités.

La formation préparant au Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social dure trois ans. Elle comporte :

- ✓ 1740 heures de formation théorique ;
- ✓ 1820 heures de formation pratique :
 - Séquence d'immersion : 8 semaines en première année (280 h) ;
 - Séquence d'expérimentation : 16 semaines : 8 semaines en première année ASS1 et 8 en deuxième année ASS2 (208 + 280 soit 560 h) ;
 - Séquence de territoire : 8 semaines en deuxième année (280 h) ;
 - Séquence d'expérimentation : 20 semaines en fin de deuxième année et troisième année (700 h).

Prérequis et conditions d'admission

Peuvent être admis en formation les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

1. Être titulaire du baccalauréat ;
2. Être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau 4
3. Bénéficier d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'[article L. 613-5 du code de l'éducation](#).

Modalités et délai d'accès

La formation est accessible par différentes voies d'accès. Les inscriptions doivent être effectuées dans les délais précisés ci-dessous.

- ✓ **Formation initiale** : Cette modalité est destinée aux **personnes visant un premier diplôme dans le secteur du travail social**.
 - **Étudiants** : l'inscription s'effectue via Parcoursup, à partir du mois de janvier pour une rentrée en septembre.
 - **Salariés et demandeurs d'emploi** : l'inscription se fait directement sur le site internet de l'établissement, également à partir de janvier pour une rentrée en septembre.

- ✓ **Formation continue** : Cette modalité est destinée aux **personnes ayant déjà acquis un premier diplôme dans le secteur du travail social**.

- Destinée aux **salariés et demandeurs d'emploi**, cette modalité d'accès se fait par inscription en ligne à partir de janvier, pour une entrée en formation en septembre.

- ✓ **Apprentissage**

- Les inscriptions débutent à compter de la validation de l'entretien de positionnement. La rentrée est prévue au mois de septembre.

- ✓ **Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)**

- À partir de la réception du courrier de recevabilité, un délai de six mois est observé avant le démarrage de l'accompagnement.

Objectifs de la formation

Les objectifs de la formation sont de permettre aux étudiants d'acquérir des compétences dans les domaines suivants :

- ✓ Accueil et écoute des personnes ;
- ✓ Analyse des demandes des personnes et diagnostics des situations ;
- ✓ Accompagnement social individuel et collectif ;
- ✓ Conseil au développement des politiques sociales et territoriales ;
- ✓ Méthodologies et techniques d'intervention ;
- ✓ Communication, relation et médiation ;
- ✓ Adaptabilité permettant d'exercer des fonctions diversifiées.

Certification

La formation est diplômante, sanctionnée par une certification et une attestation de fin de formation.

Le diplôme d'Etat d'ASS (DEASS) est délivré par le Ministère chargé de la solidarité et le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

La certification s'organise par blocs de compétences.

Bloc 1 : Intervention sociale individuelle

Epreuve : présentation d'une intervention sociale individuelle

L'épreuve consiste en la présentation d'une intervention sociale individuelle issue de la formation pratique.

L'épreuve est organisée comme suit :

Ecrit de 10 à 12 pages

Soutenance orale individuelle d'une durée de 30 minutes dont 10 minutes de présentation par le candidat et 20 minutes d'échanges avec les examinateurs

Bloc 2 : Intervention sociale collective

Epreuve : présentation d'une intervention sociale collective

L'épreuve consiste en la présentation d'une intervention sociale collective issue de la formation pratique.

L'épreuve est organisée comme suit :

Ecrit de 10 à 12 pages

Soutenance orale individuelle d'une durée de 30 minutes dont 10 minutes de présentation par le candidat et 20 minutes d'échanges avec les examinateurs

Bloc 3 : Diagnostic social territorial

Epreuve : présentation d'un diagnostic social territorial

L'épreuve consiste en l'élaboration d'un dossier individuel ou collectif à partir du repérage d'une problématique sociale territoriale : construction d'un diagnostic partagé (observation, analyse et perspectives).

L'épreuve est organisée comme suit :

Ecrit de 10 à 12 pages

Bloc 4 : Analyse de l'environnement social, familial et territorial

Epreuve : mémoire de pratique professionnelle

L'épreuve consiste en l'élaboration d'un mémoire de pratique professionnelle visant à montrer l'appropriation des compétences à mettre en œuvre dans l'exercice du métier et la mobilisation de compétences méthodologiques et de connaissances en sciences humaines et sociales au service des pratiques professionnelles du travail et de l'intervention sociale.

L'épreuve est organisée comme suit :

Rédaction individuelle du mémoire de pratique professionnelle de 40 à 50 pages (hors annexes)

Soutenance orale individuelle d'une durée de 40 minutes dont 10 minutes de présentation par le candidat et 30 minutes d'échanges avec les examinateurs

La note de l'écrit est attribuée par les examinateurs avant la soutenance.

La note finale retenue est la moyenne de la note obtenue à l'écrit et de la note obtenue à la soutenance.

Bloc 5 : Expression et communication écrite et orale

Epreuve : Elaboration d'une communication professionnelle

L'épreuve consiste, à partir du dossier du diagnostic social territorial, en l'élaboration d'une communication professionnelle à un destinataire cible.

L'épreuve est organisée comme suit :

Soutenance orale individuelle d'une durée de 30 minutes dont 10 minutes de présentation par le candidat et 20 minutes d'échanges avec les examinateurs

Bloc 6 : Communication professionnelle en travail social

Epreuve : Etude de situation

L'épreuve consiste à élaborer une étude de situation à partir d'une situation construite par le centre de formation visant la rédaction d'une note sociale, d'un rapport d'évaluation, d'un compte rendu d'accompagnement destiné au dossier social.

L'épreuve est organisée comme suit :

Epreuve écrite d'une durée de 4 heures.

Bloc 7 : Connaissance et analyse des contextes institutionnels

Epreuve : Contrôle de connaissances sur les politiques sociales

L'épreuve consiste en un contrôle de connaissances portant sur les connaissances des politiques sociales et l'élaboration d'une proposition d'action partenariale ou d'une aide à la décision.

L'épreuve est organisée comme suit :

Devoir sur table d'une durée de 4 heures.

Bloc 8 : Mobilisation des acteurs et des partenaires

Epreuve : Analyse d'une problématique territoriale ou partenariale

L'épreuve consiste à partir d'un questionnement de terrain, d'une intervention observée ou à laquelle a participé l'étudiant en formation pratique, en l'analyse d'un ou plusieurs enjeux des politiques sociales mobilisées et la place des acteurs.

L'épreuve est organisée comme suit :

Ecrit individuel ou collectif de 8 à 10 pages

Soutenance orale individuelle d'une durée de 30 minutes dont 10 minutes de présentation par le candidat et 20 minutes d'échanges avec les examinateurs

L'obtention de la certification est conditionnée par la validation des huit blocs de compétences.

En application de l'article D. 451-8 du code de l'action sociale et des familles, les blocs de compétence 5, 6, 7 et 8 du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants sont considérés comme acquis par les titulaires du diplôme d'Etat d'assistant de service social, du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé, du diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé et du diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale. Ces titulaires sont dispensés des formations et des épreuves de certification correspondantes.

180 ECTS (30 par semestre), représentant le contrôle continu, sont également comptabilisés pour permettre de valider ces 8 blocs. Le contrôle continu permet d'évaluer progressivement l'acquisition des compétences tout au long du parcours et prend différentes formes : écrits, tests, exposés, projets et travaux collectifs, etc.

Méthodes pédagogiques

Au vu des objectifs, les méthodes de travail feront alterner :

- ✓ Analyse de la pratique professionnelle
- ✓ Travaux pratiques
- ✓ Ateliers
- ✓ Médiations éducatives et culturelles
- ✓ Mobilités à l'international
- ✓ Apports théoriques
- ✓ Cours transversaux
- ✓ Témoignages
- ✓ Savoirs expérientiels
- ✓ Séquences ou modules d'approfondissement thématique
- ✓ Visite lors de la formation pratique
- ✓ Retours d'expériences et analyses de la situation pratique
- ✓ Accompagnement personnalisé
- ✓ Plateformes pédagogiques (Altissia, perfectionnement en anglais et Projet Voltaire, remise à niveau en français)

Evaluation qualitative

L'évaluation est une démarche constante de l'IRTS-CA pour toute formation.

L'institut est soucieux de mettre en place des outils capables de rendre compte d'une mesure d'écart entre les objectifs visés et leur réalisation.

L'évaluation de la formation se fera, par conséquent, à différents niveaux et selon diverses formes :

- ✓ Débriefing avec les apprenants au terme de chaque module ;
- ✓ Réunion avec les promotions constituées ;
- ✓ Réunions pédagogiques (par filière, par entité)
- ✓ Conseil de Perfectionnement ;
- ✓ Bilan intermédiaire/ final / collectif
- ✓ Questionnaire d'évaluation de la formation par les parties prenantes ;
- ✓ Rapport d'activités

De plus, dans le cadre de la certification Qualiopi, l'IRTS CA s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue. L'institut est soucieux de mettre en place des outils capables de rendre compte d'une mesure d'écart entre les objectifs visés et leur réalisation. Nos services ne cessent de s'interroger sur ses pratiques pour satisfaire au mieux les besoins des apprenants.

Equipe pédagogique

Des responsables d'axes transversaux :

- ✓ Malik Guillon : responsable de l'axe 1 « L'Etre humain, un sujet en interaction ».
- ✓ Ludivine Mariot : responsable de l'axe 2 « La personne et sa santé : besoins et potentialités ».
- ✓ Laëtitia Sibaud El Ouardy : responsable de l'axe 3 « La société, le groupe, l'individu avec ses appartenances et ses ruptures ».
- ✓ Thomas Baudart : responsable de l'axe 4 « Le citoyen, acteur engagé dans le « faire ensemble » sur un territoire.
- ✓ Michel Boudjemai : responsable de l'axe 5 « Approche citoyenne et professionnelle de l'intervention sociale ».
- ✓ Nicolas Perrein : responsable de l'axe 6 « Recherche et international ».
- ✓ Catherine Fourdrignier : responsable de l'axe 7 « Elaboration de démarches professionnelles ».

L'équipe ASS :

Responsable de la formation : Anne Becet

Formatrices référentes de parcours : Hélène Charbonnier, Maëlle Godon, Delphine Jimenez, Sophie Skouratko

Référente apprentissage : Sonia Pernot

Assistante pédagogique : Sophie Jaillant

Assistante chargée de la scolarité : Delphine Lorandin

Coûts de la formation

Frais d'admissions : 150 €

Si le candidat formule plusieurs vœux, un tarif dégressif peut être appliqué sur les frais de sélection.

Modalités sur le site de l'IRTS CA : <https://irtsca.fr/sinscrire-en-ligne/>

Frais d'inscription et pédagogiques : le devis est consultable sur le site internet de l'IRTS CA

Pour un devis plus détaillé : <https://irtsca.fr/wp-content/uploads/2025/01/devis-ass-2025.pdf>

Une prise en charge respective aux statuts des apprenants peut être applicable. (Se renseigner auprès du service admission)

Identification de notre organisme de formation

- Institut Régional du Travail Social de Champagne-Ardenne
- Directeur Général : Stéphane Fournal
- Directrice de la pédagogie et des formations : Simone Fond
- Date de création : 16/01/1991
- Nature juridique : Association de loi 1901
- Numéro de déclaration d'activité : 21.51.00.158.51
- Adresse : 8 Rue Joliot Curie – 51100 REIMS
- Tel : 03.26.06.82.28
- Contact : sophie.jaillant@irtsca.fr
- Contact admission : brenda.bigot@irtsca.fr
- Site internet : www.irtsca.fr